

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Desjardins de Sept-Îles, tenue le 9 avril 2025 à 19 h, au Musée régional de la Côte-Nord, situé au 500, boulevard Laure, sous la présidence de M. Russel Tremblay.

PRÉSIDENT : M. Russel Tremblay

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Serge Parent

SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE : M. Denis Blouin

Adjointe administrative : M^{me} Sabryna Carrier-Boudreau

TOTAL DES MEMBRES PARTICIPANTS AU VOTE: 232
TOTAL DES MEMBRES PRÉSENTS : 29

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

a) Mots de bienvenue

Le président, M. Russel Tremblay, agit comme président d'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux membres présents et présente les intervenants qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien pour cette assemblée. Il indique également que le choix de la formule en présentiel implique une votation en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours. Il déclare ensuite l'assemblée ouverte à 19 h 02.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

M. Denis Blouin, secrétaire du conseil d'administration, agit comme secrétaire de l'assemblée. Ce dernier fait la lecture des règles de fonctionnement de l'assemblée. Il précise que le privilège de voter est réservé exclusivement aux membres de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours, résidant, étant domicilié ou travaillant au Québec et étant une personne physique de 18 ans et plus, ou étant une personne morale ou une société.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Le président procède à la nomination des personnes scrutatrices.

IL EST PROPOSÉ PAR *RETIRÉ*

APPUYÉ PAR *RETIRÉ*

ET RÉSOLU à l'unanimité de nommer Mesdames Sabryna Carrier-Boudreau et Nancee Levesque comme scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

M. Blouin fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR *RETIRÉ*

APPUYÉ PAR *RETIRÉ*

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour comme présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'AGA du 3 avril 2024

Étant donné la disponibilité du procès-verbal sur le site internet de la caisse dans son intégralité, il n'y a pas de lecture complète ni résumé.

IL EST PROPOSÉ PAR *RETIRÉ*

APPUYÉ PAR *RETIRÉ*

ET RÉSOLU à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée générale du 3 avril 2024 soit approuvé comme déposé.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président présente les membres du conseil d'administration, ainsi que le compte rendu des activités du conseil d'administration. Il reporte qu'en 2024, nous avons continué d'utiliser une multitude de leviers qui nous sont propres pour jouer pleinement notre rôle de leader socioéconomique, entre autres : le Fonds C, le Fonds d'aide au développement du milieu, nos programmes de finances solidaires, ainsi que le Fonds du Grand Mouvement. Nous poursuivons nos efforts dans l'accompagnement des membres pour l'automatisation de leurs transactions et offrons toujours de l'aide aux nouveaux arrivants ou travailleurs temporaires étrangers. Notre priorité : offrir les meilleures réponses aux besoins et aux attentes de nos membres et clients pour contribuer à leur autonomie financière.

3.2 Rapport de la surveillance des règles déontologiques

M. Tremblay poursuit avec la présentation du rapport sur la surveillance relative à trois règles déontologiques. Il n'y a eu aucune situation de conflit d'intérêts en 2024. Les dépôts acceptés et les crédits consentis par la Caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tel crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent. Aucun contrat n'a été octroyé aux personnes visées par le Code au cours de l'année. Les membres n'ont pas de question à la suite de la lecture du rapport.

3.3 Rapport financier

Le directeur général est invité à présenter le rapport financier au 31 décembre 2024. Il mentionne que la version complète est disponible en format électronique ou en version papier pour les membres qui souhaitent la recevoir. Il souligne également que la situation financière de la Caisse est excellente pour le dernier exercice, ayant permis de franchir une étape importante en dépassant le million de dollars en volume d'affaires total.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M^{me} Taylor, présidente du comité Coopération, présente le rapport de la distinction coopérative. Celui-ci inclut les investissements du Fonds d'aide au développement du milieu pour l'année 2024, les diverses commandites et dons, le Fonds du Grand Mouvement, ainsi que l'initiative « Défi 1 km de plus pour la communauté » incitant les employés et administrateurs à faire de l'activité physique en plein air tout en cumulant de l'argent pour des organismes de leur choix.

Elle précise que la Politique d'investissement de la Caisse a été rendue publique sur son site Internet. Ce qui assure la transparence sur les priorités d'investissements de la Caisse et aide les promoteurs et demandeurs à connaître le type de projets attendus, ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets.

Elle met également l'accent sur le fait que l'éducation financière est une priorité pour notre institution financière, souligne le soutien de la Caisse auprès des écoles et de projets porteurs pour les jeunes. Les principaux programmes d'éducation financière offerts sont exposés, avec les statistiques correspondantes dans la région et/ou pour la Caisse.

Diffusion de capsules vidéo sur le programme Mes Finances Mes Choix.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les membres à poser leurs questions au conseil d'administration.

RETIRÉ, membre de la Caisse depuis de nombreuses années, souhaite porter à l'attention des intervenants que lui-même, ainsi que plusieurs personnes de son entourage, sont déçues par la décision du Mouvement Desjardins de retirer les livrets et d'imposer des frais de 2,25 \$ mensuels pour l'envoi des relevés de compte en version papier. M. Parent explique qu'il s'agit d'une décision de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et que la Caisse ne peut faire autrement que de la suivre. Il précise également aux membres que les frais de service ne génèrent pratiquement aucun revenu, car ils couvrent simplement le coût de l'envoi des relevés en version papier : le traitement du dossier, l'impression, les frais postaux et autres frais afférents. Il souligne que cette décision a été prise dans un objectif de développement durable et de réduction de l'utilisation du papier. Il invite les membres à se présenter en caisse, afin qu'un employé leur offre une courte formation sur l'utilisation du relevé en ligne et autres fonctionnalités.

M. Tremblay et M. Parent propose toutefois d'apporter l'insatisfaction aux instances de la Fédération, afin de faire valoir l'opinion des membres sur le sujet.

Dans un autre ordre d'idées, M. Tremblay souhaite souligner que les membres peuvent être fiers des excellents résultats de la Caisse pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024, considérant qu'elle se classe parmi les 5 à 10 premières institutions en termes de performance dans plusieurs indicateurs, ce qui est d'autant plus impressionnant compte tenu de la petite taille de notre succursale.

Ce qui met fin à la période de questions.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

(document joint)

Diffusion d'une capsule vidéo sur la ristourne.

Le directeur général présente le scénario recommandé par le conseil d'administration, soit, un total de 906 023 \$ en ristourne individuelle et 126 758 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu.

IL EST PROPOSÉ PAR RETIRÉ

APPUYÉ PAR RETIRÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité que le scénario recommandé par le conseil d'administration soit soumis au vote après l'assemblée.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Étant donné que le président du conseil d'administration, de même que le vice-président, sont tous deux sortants de charges, M^{me} Kerry-Ann Taylor, membre du conseil d'administration à la Caisse, agit comme présidente d'élection et M. Denis Blouin, agit comment secrétaire d'élection, tel que le prévoit le règlement.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

M^{me} Zéa Blackburn, présidente du comité de mise en candidature, présente son rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration. Elle précise que pour l'assemblée générale de cette année, trois postes sont à combler et qu'après la période d'appel de candidatures ayant été diffusé pendant 20 jours à partir du 21 janvier 2025, trois candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins ont été reçues. Le document de présentation des personnes candidates est disponible sur le microsite de la caisse et à la caisse sur demande.

Les personnes sortantes de charge pour cette année sont les suivantes :

- M^{me} Louise Canuel;
- M. Russel Tremblay;
- M. Pierre Normand.

Les personnes candidates éligibles à la fonction de membre du conseil d'administration sont les suivantes :

- M^{me} Louise Canuel;
- M. Jean-Benoît Landry;
- M. Russel Tremblay.

5.2.3 Élection par acclamation

Étant donné que le nombre de candidatures éligibles reçues est égal au nombre de postes à combler, la présidente d'élection déclare élus sans opposition M^{me} Louise Canuel, M. Jean-Benoît Landry et M. Russel Tremblay aux postes d'administrateurs.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

M. Tremblay explique la procédure de votation en différé en détail. La période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 13 avril 2025 à 23 h 59. Il ajoute des précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée. Aucune question n'est adressée.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

M. Tremblay remercie les membres de leur présence, de leur implication ainsi que de leur confiance envers notre institution financière. Il les invite à remplir le court sondage de satisfaction et félicite M^{me} Canuel et M. Landry pour leur élection au conseil d'administration et en profite également pour remercier les administrateurs et administratrices, ainsi que le personnel de la Caisse pour leur engagement quotidien à toujours mieux servir les membres et clients. M. Parent procède au tirage des prix de présence qui consiste en trois (3) chèques cadeaux de 100 \$ échangeables à la boutique du Musée régional de la Côte-Nord, tirés parmi les membres éligibles présents.

Les gagnants sont : **RETIRÉ, RETIRÉ et RETIRÉ**

M Tremblay déclare l'assemblée ajournée pour la période de votation.

4 jours plus tard – après la fermeture de la période de votation :

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, il y a eu 232 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

96, 24 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Les résultats du vote en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 15 avril 2025 à 11 h 57.